

Pour donner suite à différentes questions ou observations, voici quelques rappels.

Fiche de sortie

Le directeur de plongée peut être un P5 si il n'y a que des plongeurs encadrés ou autonomes, s'il y a des baptêmes ou formation c'est obligatoirement un directeur de plongée E3 minimum.

FEUX de nuit

Du coucher du soleil au lever du soleil (éphéméride) ou visibilité réduite

En navigation : bâbord + tribord + 360 tête de mât

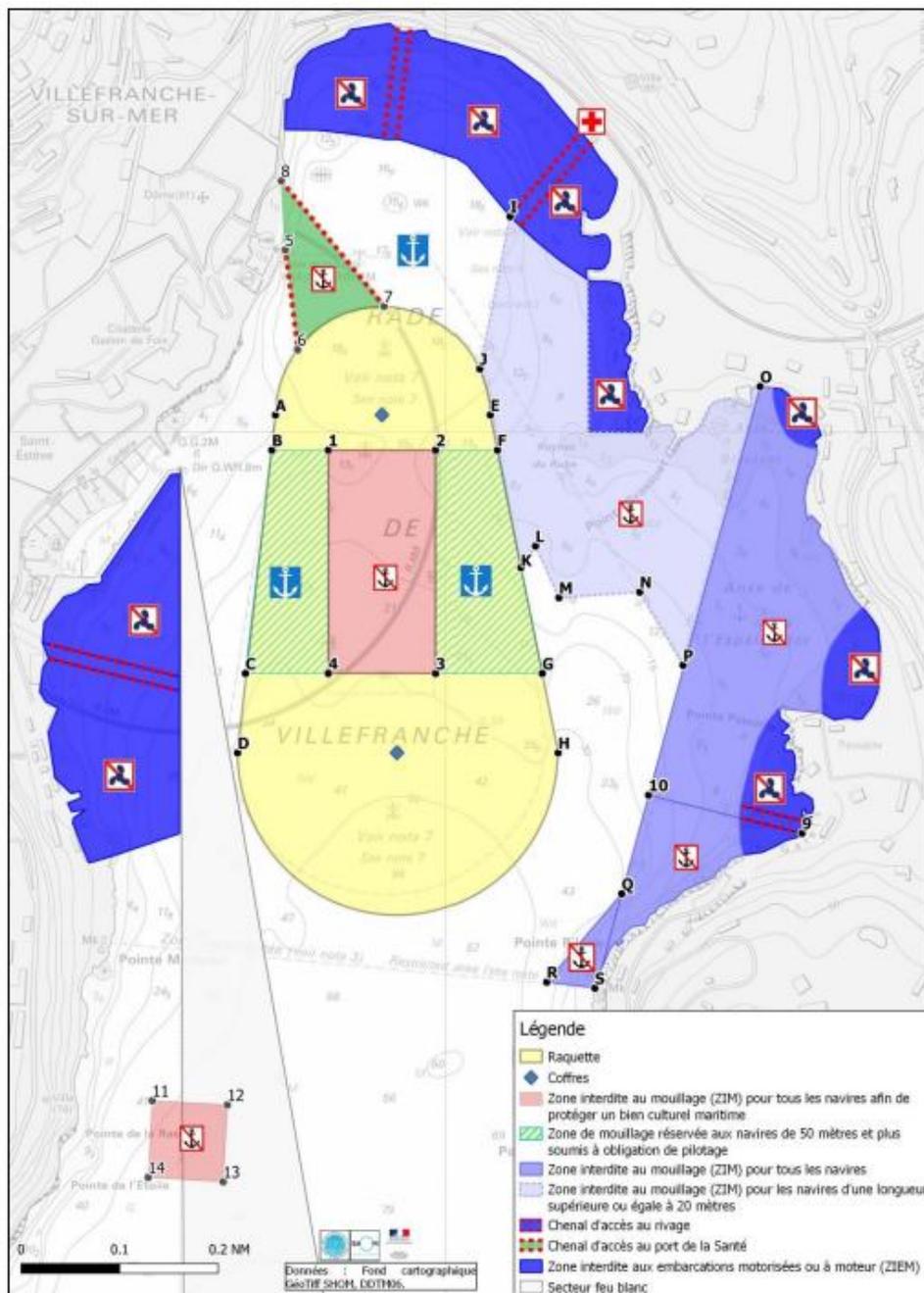
Au mouillage en plongée : 360 tête de mât + rouge blc rouge

Mouillage au LIDO

Depuis le 24 avril 2020 la rade de Villefranche dispose de nouvelles interdictions

Il n'est donc pas possible de mouiller à l'abris à « la grotte du lido »

ANNEXE II à l'arrêté préfectoral n° 053/2020 du 24 avril 2020



Référent DP Pilote Gonfleur

Il y a une liste affichée, qui permet d'être couvert par notre assurance

Une dérogation ponctuelle peut être accordée par le président si besoin en en faisant la demande en amont, pour une validité annuelle il faut avoir suivi le recyclage ou formation, donc ce n'est pas normal par exemple, que des personnes non habilitées pilotes surtout quand des dégâts sont constatés.

Accompagnant sur les bateaux

on ne peut pas faire de transport de passager, pour être couvert par les assurances, Maif ou Axa il faut que chaque personne soit membre, ou participe à une activité nécessitant pas d'être membre, bpt, pmt.